



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/953
S/1995/652
4 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Points 38, 57, 62, 70, 88 a)
et 92 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 3 août 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, au nom des représentants permanents des États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, le texte du communiqué commun de la vingt-huitième Réunion ministérielle de l'ANASE qui a eu lieu au Brunéi Darussalam les 29 et 30 juillet 1995.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 38, 57, 62, 70, 88 a) et 92 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Pengiran ABDUL MOMIN

ANNEXE

Communiqué commun de la vingt-huitième Réunion ministérielle tenue à
Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam), les 29 et 30 juillet 1995

1. La vingt-huitième Réunion ministérielle de l'ANASE s'est tenue à Bandar Seri Begawan les 29 et 30 juillet 1995.

2. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli le Viet Nam, qui est devenu le septième membre de l'ANASE. Ils se sont félicités de l'adhésion du Cambodge au Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est. Le statut d'observateur auprès de l'ANASE a été accordé au Cambodge. Les ministres ont estimé que ces événements marquaient une étape historique de la formation d'une communauté de l'Asie du Sud-Est et espèrent bien que toutes les nations de la région deviendront membres de l'ANASE. Ils ont appelé à accroître la coopération avec le Cambodge et le Laos pour les aider à préparer leur adhésion future à l'ANASE.

3. Les ministres se sont félicités de la décision du Myanmar d'adhérer au Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est.

Coopération sur le plan politique et en matière de sécurité

4. Étant donné que l'ANASE contribue de manière décisive au maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région ainsi qu'au renforcement de la coopération entre les pays de l'Asie et du Pacifique, les ministres des affaires étrangères ont affirmé à nouveau qu'ils tiennent à travailler en collaboration étroite avec les autres pays, en particulier avec leurs partenaires de l'ANASE pour le dialogue et la consultation, et avec les observateurs. Après avoir examiné l'avancement du Forum régional de l'ANASE depuis son inauguration à Bangkok l'année dernière, les ministres se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés à ce jour. Ils ont réaffirmé que le document de fond de l'ANASE sur le Forum avait été très utile pour donner aux activités un rythme de progression convenant à tous les participants. Ils ont souligné à nouveau le rôle moteur de l'ANASE dans cette instance consultative de haut niveau destinée à encourager un dialogue ouvert et à faciliter les discussions sur les questions politiques et de sécurité qui intéressent et préoccupent tous les pays de l'Asie et du Pacifique. Ils ont insisté en outre sur la nécessité de créer un climat de confiance entre les participants afin de favoriser des comportements plus prévisibles et plus constructifs. Cela permettrait, à leur avis, d'assurer durablement la paix, la stabilité et la prospérité de la région et de sa population. Ils ont déclaré attendre avec intérêt la deuxième réunion du Forum.

5. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'avancement du processus de dialogue et de consultation sur les questions politiques et de sécurité, qui comporte désormais des réunions de hauts fonctionnaires ANASE-Chine et ANASE-Union européenne. Les ministres ont remercié le Canada d'avoir accueilli la réunion consultative ANASE-Canada en mai 1995, afin que l'ANASE puisse faire connaître sa position à la réunion du G-7 à Halifax. Ils se sont félicités des résultats de ces consultations et ont estimé que de telles

réunions renforçaient les liens de coopération de l'ANASE avec les autres pays et avec ses partenaires.

6. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction les progrès de la mise en oeuvre du programme d'action de l'ANASE pour la zone de paix, de liberté et de neutralité. Ils ont noté aussi les progrès de l'examen des problèmes juridiques et techniques du projet de traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ils ont noté enfin l'avancement des travaux relatifs au choix d'un instrument qui permette à des pays extérieurs à la région de s'associer au Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est et ont jugé que de tels liens d'association renforcerait la paix et la stabilité dans la région.

7. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités des bonnes relations de coopération établies par l'ANASE avec des organismes non gouvernementaux tels que l'Institut d'études stratégiques et internationales des pays de l'ANASE et le Conseil de sécurité et de coopération dans l'Asie et le Pacifique. Ils ont estimé que ces organismes avaient émis des idées et des propositions utiles pour la coopération régionale sur le plan politique et en matière de sécurité.

Situation internationale et régionale

8. Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues sur la situation régionale et internationale actuelle. Ils ont noté avec satisfaction que l'évolution positive des pays de l'ANASE et de la région de l'Asie et du Pacifique se poursuivait. À ce propos, ils ont souligné l'importance du maintien de relations stables entre les grandes puissances. Ils ont exprimé l'espoir que les pays de la région continueraient de coopérer pour préserver la sécurité et la stabilité afin d'accélérer la croissance économique et le développement.

9. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés inquiets des événements survenus récemment dans la mer de Chine méridionale. Ils ont encouragé toutes les parties concernées à réaffirmer leur attachement aux principes de la Déclaration de l'ANASE sur la mer de Chine méridionale (1992), dans laquelle il est demandé instamment à tous les requérants de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de faire preuve de modération. Ils leur ont demandé de s'abstenir de toute initiative qui risquerait de déstabiliser la région, y compris de compromettre la liberté de navigation maritime et aérienne dans les zones touchées. Ils ont encouragé les requérants à traiter cette question dans le cadre de diverses instances bilatérales et multilatérales. À cet égard, ils ont affirmé à nouveau que les ateliers informels sur la question des conflits potentiels en mer de Chine méridionale, qui sont organisés à l'initiative de l'Indonésie, doivent promouvoir des mesures de confiance et des entreprises collectives comportant des avantages réciproques.

10. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation dans la péninsule coréenne. Ils se sont félicités du résultat positif des entretiens qui ont eu lieu à Kuala Lumpur entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, en espérant qu'on aboutirait à la mise en oeuvre totale du Cadre agréé à Genève entre les deux pays. Ils ont affirmé à nouveau leur

certitude que la reprise du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée était extrêmement importante pour la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et exprimé l'espoir que cela aiderait à améliorer la situation.

11. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par la situation en Bosnie-Herzégovine et ont publié une déclaration sur ce sujet.

12. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'avancement du processus de paix au Moyen-orient, en particulier de la mise en oeuvre de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée par l'OLP et Israël en 1993. Ils ont souligné l'importance des discussions entre Palestiniens et Israéliens, qui doivent se poursuivre pour aboutir à un accord sur les conditions précises du retrait des soldats israéliens de Cisjordanie. Ils se sont félicités du Traité de paix conclu entre la Jordanie et Israël et des discussions en cours entre la Syrie et Israël, estimant que cela conduirait à un règlement complet du problème du Moyen-Orient.

13. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction le succès de la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Bandung du 25 au 27 avril 1995. Ils ont approuvé tout particulièrement que les ministres du Mouvement se soient engagés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer la coopération Sud-Sud et assurer la sécurité économique et l'autonomie collective. Les ministres ont aussi noté avec satisfaction la célébration du quarantième anniversaire de la Conférence afro-asiatique à Bandung, le 24 avril 1995, et ont exprimé à nouveau la conviction que les objectifs exposés dans le Communiqué final de la Conférence restaient valides.

14. Les ministres des affaires étrangères ont souligné l'importance pour la paix et la sécurité internationales du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Considérant les objectifs du désarmement général et complet, les ministres ont noté les résultats de la récente Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP qui s'est tenue en 1995, et ont jugé particulièrement importante la création d'ici à l'an 2000 de zones exemptes d'armes nucléaires qui seraient internationalement reconnues. Ils ont déploré la reprise ou l'annonce de reprise des essais nucléaires dans l'Asie et le Pacifique alors que tous les États parties au TNP s'étaient engagés à faire preuve de la plus grande modération dans ce domaine et à conclure en 1996 le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Les ministres ont lancé un appel à tous les États détenteurs d'armes nucléaires pour qu'ils s'abstiennent de faire des essais.

15. Étant donné le rôle important de l'Organisation des Nations Unies et sa contribution au développement durant les 50 dernières années, les ministres des affaires étrangères ont souligné que l'Organisation doit rester au centre des efforts visant à renforcer la coopération économique internationale au service du développement. Ils ont déclaré attacher une extrême importance à l'élaboration d'un agenda pour le développement afin de redonner au développement une place primordiale dans les travaux de l'Organisation et de répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement. Dans ce but,

et afin de renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine, les ministres ont déclaré soutenir les points de vue du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Les organismes de l'ONU, y compris la CNUCED et l'ONUDI, qui encouragent et améliorent la coopération économique internationale pour assurer une croissance économique et un développement durables à l'échelle mondiale devraient être renforcés. Les ministres souhaitent vivement que le mandat de l'ONU dans le domaine du développement soit nettement mis en avant lorsque l'on s'emploiera à réformer, à revivifier et à renforcer l'organisation mondiale, en particulier lors de la célébration du cinquantième anniversaire de sa création.

16. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction tous les efforts qui ont été déployés par la communauté internationale dans le cadre du Plan d'action global (PAG) de 1989. Ils se sont déclarés gravement inquiets des événements récents qui ont compromis la mise en oeuvre du Plan et sa conclusion satisfaisante. Ils ont prié instamment tous les pays de réinstallation d'examiner avec soin les incidences de projets de législation qui ont déjà fait naître de faux espoirs de réinstallation dans les premiers pays d'asile directement à partir des camps. Ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs du PAG, qui demeure la solution la plus réaliste pour résoudre le problème des réfugiés indochinois. Ils ont lancé un appel à tous les participants au PAG pour qu'ils continuent de soutenir sans réserve l'application du protocole d'accord pertinent et des décisions des cinquième et sixième réunions du Comité directeur, en vue de le mener à terme au plus tard à la fin de 1995. Ils ont demandé à la communauté des donateurs de continuer à fournir au HCR les ressources nécessaires pour terminer les opérations.

Cinquième Réunion au sommet de l'ANASE

17. Les ministres des affaires étrangères ont déclaré attendre avec intérêt la cinquième Réunion des chefs de gouvernement des pays membres de l'ANASE qui aura lieu en Thaïlande, les 14 et 15 décembre 1995. Les chefs de gouvernement examineront les faits nouveaux et les progrès accomplis au sein de l'ANASE depuis la dernière réunion au sommet de 1992 à Singapour. La cinquième Réunion au sommet définira les futures orientations de l'ANASE afin d'intensifier sa coopération politique, économique et technique et d'accroître encore sa cohésion et son dynamisme en tant qu'association régionale. Les ministres des affaires étrangères ont prié la Thaïlande, en sa qualité de pays hôte, d'inviter les chefs de gouvernement du Cambodge, du Laos et du Myanmar à une réunion avec les chefs de gouvernement des pays membres de l'ANASE lors de ce sommet.

Réunion Asie-Europe

18. Les ministres des affaires étrangères ont noté que les chefs de gouvernement des pays d'Asie et d'Europe avaient accueilli avec satisfaction l'organisation de la Réunion Asie-Europe qui doit se tenir en Thaïlande au début de 1996. Ils ont estimé que cette réunion contribuerait à l'établissement de liens solides au plus haut niveau entre les deux continents.

Questions économiques internationales

19. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de la ratification de l'Acte final des négociations d'Uruguay par tous les pays membres. Ils ont

noté que le Viet Nam avait demandé à devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et ont exprimé l'espoir qu'il serait admis rapidement au sein de cette organisation. Ils ont demandé instamment que les grandes puissances commerciales et économiques adhèrent sans retard à l'OMC et ont invité tous les États signataires à remplir fidèlement et dans les délais prévus les engagements contractés dans le cadre des négociations d'Uruguay. Ils ont invité les pays membres à réaffirmer leur attachement au principe du libre-échange en poursuivant la libéralisation de leurs marchés et la suppression des barrières commerciales conformément à leurs engagements et aux dispositions des accords des négociations d'Uruguay. Conscients du fait que les échanges commerciaux deviendraient plus compétitifs par suite des négociations d'Uruguay, les ministres ont souligné que les pays membres devraient suivre l'évolution du marché mondial en apportant les améliorations nécessaires à tous les niveaux : production, contrôle de la qualité, mise au point de produits nouveaux, distribution, financement et technologie.

20. Les ministres des affaires étrangères se sont réjouis que Singapour ait été désigné pour présider le Conseil général de l'OMC et que la Thaïlande ait été désignée pour présider le Comité de l'agriculture, et ont noté avec satisfaction que la première conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait à Singapour. Ils y ont vu une reconnaissance internationale du rôle important que jouait l'ANASE pour ce qui est de promouvoir la libéralisation du commerce mondial.

21. Les ministres des affaires étrangères ont demandé au Fonds monétaire international de suivre de plus près les mouvements monétaires internationaux afin d'éviter une crise financière analogue à celle qu'avait connue le Mexique. Ils ont averti que le déséquilibre persistant des marchés monétaires internationaux risquait de compromettre gravement les flux financiers dans la région et d'avoir des conséquences négatives pour les pays ayant une lourde dette extérieure. Les ministres se sont accordés à reconnaître qu'il faut intensifier la coopération entre les institutions de Bretton Woods et l'OMC en vue de renforcer davantage le système économique mondial.

22. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé, comme l'avaient fait les ministres du travail des pays membres de l'ANASE lors de leur réunion officielle à Chiang Mai en avril 1995, qu'ils s'opposeraient à toute tentative visant à lier les conditions d'emploi au commerce international et à utiliser les normes d'emploi pour intervenir dans les affaires intérieures des pays en développement. Ils se sont félicités de la position adoptée récemment par le Groupe de travail du Conseil d'administration de l'OIT pour lequel il convient de suspendre tout examen du lien entre acquis sociaux et commerce international. Les ministres ont demandé à nouveau à l'OIT d'examiner d'une manière approfondie les normes d'emploi car certaines d'entre elles ne sont pas adaptées au contexte économique et à la situation d'emploi des pays en développement engagés sur la voie de l'industrialisation.

23. Les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE ont pris note des décisions du Sommet de Halifax. Tout en étant conscients du fait qu'il est préférable de prévenir les crises financières, ils se sont félicités de la décision prise par le Sommet de créer un fonds de secours pour désamorcer les crises financières du type de celle du Mexique. Ils ont souscrit à l'appel lancé par le Sommet pour que les institutions de prêt adoptent une approche

globale permettant d'aider les pays les plus pauvres le plus lourdement endettés. D'un autre côté, ils se sont déclarés préoccupés de voir qu'aucune mesure vigoureuse n'était prise pour coordonner les politiques macro-économiques des pays du G-7 afin de maîtriser les fortes variations du cours des devises sur les marchés des changes internationaux.

Zone de libre-échange des pays de l'ANASE

24. Les ministres des affaires étrangères ont constaté avec satisfaction que des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en place de la Zone de libre-échange des pays de l'ANASE. Ils ont dit appuyer pleinement l'idée consistant à ramener de 15 à 10 ans le calendrier de mise en place de cette zone, qui deviendrait réalité en 2003, et ont noté que les pays membres commenceraient à appliquer les nouveaux barèmes à tarifs réduits le 1er janvier 1996. Ils ont également pris note de l'inscription des produits figurant sur la liste d'exclusion temporaire, à laquelle travaillent actuellement les pays membres, sur la liste correspondant à la première tranche que doit mettre définitivement au point, en septembre 1995, le septième Conseil de la Zone de libre-échange des pays de l'ANASE.

25. Par ailleurs, les ministres ont demandé aux pays membres d'accélérer l'harmonisation de leurs formalités, nomenclatures et normes douanières et de redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles non tarifaires afin d'accélérer encore la croissance des échanges entre pays de l'ANASE. Les ministres ont noté avec satisfaction la décision d'inclure les produits agricoles non transformés dans le Régime de tarifs préférentiels communs effectifs (CEPT) et demandé aux pays membres de n'épargner aucun effort en vue d'y donner suite, compte tenu de leurs niveaux de développement respectifs. Toutefois, les ministres ont exprimé l'espoir de voir les pays membres s'employer sans relâche à faire en sorte que la liste d'exclusion temporaire et la liste de produits sensibles restent aussi courtes que possible. Ils ont également noté avec satisfaction la création du Groupe de la Zone de libre-échange des pays de l'ANASE et des groupes de la Zone créés dans chaque pays membre, ce qui doit faciliter la participation du secteur privé aux activités de la Zone.

26. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction l'ouverture de consultations entre l'ANASE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour examiner les liens qui pourraient être instaurés entre la Zone de libre-échange des pays de l'ANASE et l'Accord commercial entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue de relations économiques plus étroites afin de renforcer la coopération économique entre les deux régions.

Autres domaines de coopération économique

27. Étant donné la compétitivité croissante de l'économie mondiale et la mondialisation rapide des échanges, les ministres des affaires étrangères ont appuyé les efforts faits par les ministres de l'économie en vue d'étendre la coopération économique à d'autres secteurs tels que les services, la propriété intellectuelle et les investissements. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de la décision prise par les ministres de l'économie des pays de l'ANASE d'étudier d'autres activités et/ou programmes visant à accélérer la coopération industrielle dans la région, l'accent étant mis sur les

investissements allant aux industries à caractère technologique et aux infrastructures matérielles. Dans cette optique, ils ont noté qu'un accord-cadre sur la coopération dans le domaine des services et un accord de l'ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle étaient en cours de formulation. Les ministres des affaires étrangères sont convenus que la coopération des pays de l'ANASE dans le domaine des services comporterait des engagements à long terme visant à mettre en place, selon un mode préférentiel en faveur des pays de l'ANASE, une zone de libre-échange dans le domaine des services. Ils ont également appuyé les efforts faits pour étudier la possibilité de mettre sur pied un système de brevets et de marques de l'ANASE.

28. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités des initiatives prises par les ministres de l'agriculture et de la sylviculture des pays de l'ANASE tendant à signer en août 1994 le mémorandum d'accord sur la coopération et les approches communes des pays de l'ANASE dans le cadre du plan de promotion des produits agricoles et forestiers. Ce mémorandum d'accord vise à encourager l'expansion des produits agricoles et forestiers de l'ANASE et à renforcer la coopération entre les secteurs public et privé.

Centre économique pour l'Asie orientale

29. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils étaient tout acquis à la mise en place du Centre dans les meilleurs délais. Ils ont considéré qu'il vaudrait mieux centrer les débats sur des questions économiques et de développement précises, en particulier dans les domaines qui contribueront au développement de la région de l'Asie orientale.

Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP)

30. Les ministres des affaires étrangères ont noté que la CEAP avait bien avancé dans la réalisation de son objectif à long terme de libéralisation et d'ouverture dans les domaines des échanges commerciaux et des investissements dans la région Asie-Pacifique, objectif énoncé dans la Déclaration de Bogor. Ils ont souligné qu'il importait que le mécanisme de la CEAP conduise une action conforme aux principes du GATT/OMC. Notant l'importance du consensus de Kuching et les progrès considérables accomplis dans le cadre de ce mécanisme depuis ce consensus, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que l'ANASE devrait continuer à jouer un rôle central dans la CEAP. Ils ont souligné l'importance de la coopération économique et technique dans la Déclaration de Bogor et, dans ce contexte, ont accueilli favorablement l'initiative du Japon concernant les "partenaires pour le progrès". Ils ont formulé l'espoir que la réunion des dirigeants économiques de la CEAP à Osaka et la septième Réunion ministérielle de la CEAP, qui doivent se tenir au Japon en novembre 1995, permettraient de poursuivre le processus de la CEAP.

Coopération technique

31. Les ministres des affaires étrangères sont convenus que, dans le cadre des efforts faits pour réaliser des progrès économiques et sociaux dans la région et permettre à l'ANASE de relever les défis du XXI^e siècle, la coopération technique de l'ANASE devrait être renforcée et approfondie.

32. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec satisfaction que la coopération dans les domaines de la science et de la technique, de l'environnement, de la culture et de l'information, du développement social et du contrôle des drogues et des stupéfiants avait progressé et était mieux ciblée depuis la mise au point de plans d'action pour chacun des cinq domaines techniques et d'un certain nombre d'activités initiales. Ils se sont également déclarés satisfaits des progrès accomplis dans l'élaboration d'un programme régional de l'ANASE en matière de prévention et de contrôle du VIH/sida.

33. Les ministres des affaires étrangères ont bien accueilli la décision par laquelle la Réunion ministérielle des pays de l'ANASE consacrée à la gestion de la pollution transfrontière a adopté le plan de coopération de l'ANASE sur la pollution transfrontière en vue de faire face à l'accroissement de la fréquence et de l'impact de la pollution transfrontière dans la région.

RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Coopération avec les interlocuteurs

34. Les ministres des affaires étrangères ont noté que le processus de dialogue prenait de plus en plus d'importance pour ce qui est de faire mieux comprendre les questions soulevées par les rapides changements apportés à l'environnement mondial. Les ministres ont exprimé l'espoir que si ce processus devait se poursuivre pour faciliter l'examen des intérêts divergents, il pourrait mettre davantage l'accent sur les intérêts et objectifs collectifs compte tenu des défis mondiaux à relever. Les ministres ont considéré que la réunion inaugurale ANASE/UE, tenue à Singapour du 2 au 4 mai 1995, avait constitué un important jalon dans cette voie et permis d'envisager un approfondissement de la compréhension mutuelle et un renforcement de la coopération économique entre l'Union européenne et l'ANASE.

35. Les ministres des affaires étrangères ont constaté l'importance croissante prise par la coopération économique avec les interlocuteurs. Ils ont demandé à nouveau à ceux-ci de tenir davantage compte des préoccupations de l'ANASE en ce qui concerne les questions relatives aux échanges commerciaux, aux investissements et à l'accès aux marchés. Les ministres se sont félicités de l'assistance fournie par les interlocuteurs pour exécuter un certain nombre de projets de développement. Ils ont noté que les projets de coopération dans le domaine du développement visaient de plus en plus à promouvoir des objectifs économiques et commerciaux.

Coopération avec des pays autres que les interlocuteurs

36. Les ministres des affaires étrangères ont noté une progression de la coopération de l'ANASE avec l'Inde dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements, de la science et de la technique et du tourisme. On avait mis au point les modalités de mise en place de relations sectorielles entre l'ANASE et le Pakistan. Les ministres ont noté les résultats de la première réunion commune ANASE/Chine sur la science et la technique, qui s'est tenue au Brunéi Darussalam en mars 1995. Ils ont noté des progrès réalisés dans les relations ANASE/Russie et se sont félicités des efforts qui étaient faits pour recenser des domaines d'intérêt mutuel afin de renforcer ces relations. Les

ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits de l'extension des relations des pays de l'ANASE avec d'autres organisations régionales et ont noté les efforts faits par le secrétariat de l'ANASE dans ce domaine. Ils ont également noté que le secrétariat de l'ANASE procédait à une étude des critères et priorités concernant les relations des pays de l'ANASE avec l'extérieur.
